tons par M. V. Dupont, rue d'Inkermann ; le dé[illegible] estimé à 20.000 francs environ, tant pour l'immeuble que pour le mobilier et les marchandises. Une section de sapeurs-pompiers est restée jusque samedi matin, à cinq heures, pour inonder les décombres.

UNE ARRESTATION EN VERTU D'UN MANDAT D'EXTRADITION. — En vertu d'un mandat d'extradition délivré par le Parquet de Bruges, le sous-brigadier de sûreté Réville, et l'agent Cuvelier ont arrêté, samedi matin, à cinq heures, à son domicile, rue des Anges, 104, un tailleur d'habits, François Verbist, âgé de 31 ans. Cet individu est inculpé de faux en écritures.

UNE SAISIE DU MINCK. — 100 kilogs de poisson reconnu impropre à la consommation publique ont été saisis, samedi matin, au Minck, par le service des denrées alimentaires.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tourneur du peignage de MM. Léon Allart et Cie, a été blessé à l'œil droit par une paille de fer. M. le docteur Bettremieux a examiné le blessé, Yvo Vandeputte, âgé de 32 ans, demeurant rue Fourcroy, cité Lauwers, et lui a prescrit huit jours de repos. Dans le même établissement, un nettoyeur de cylindres, Léon Moyart, âgé de 38 ans, demeuran Chaussée d'Aelbeke à Courtrai, a eu l'index de la main gauche écrasé par les cylindres d'une carde. Il devra subir vingt jours de repos prescrits par M. le docteur Dresme.

— En soulevant une balle de laine, l'un des ouvriers de MM Lemaire et Dillies, filateurs, s'est fait une entorse vertébrale. L'ouvrier, Eugène Danneau, âgé de 38 ans, demeurant rue Rocroi, cour Dillies-Piat, a été l'objet des soins de M. le docteur Godefroy, qui lui a ordonné dix jours de repos.

— Dans la manufacture de M. Wibaux-Florin, un bâcleur, Jules Moyart, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Longue-Chemise, a eu le talon du pied droit écrasé par une roue du chariot de son métier. Un repos de huit jours lui a été ordonné par M. le docteur Dispa.

— Un mouleur de l'établissement de M. Léon Olivier, constructeur, a eu le gros orteil du pied droit écrasé par la chute d'une pièce de fonte. M. le docteur Delattre, qui l'a examiné, lui a prescrit dix jours de repos.

— Un apprenti, occupé à la « Chromographie artistique du Nord », Henri Dejonkère, âgé de 15 ans, demeurant à Croix, s'est fait, en tombant, des plaies contuses à la tête. M. le docteur Delattre a prescrit au blessé huit jours de repos.

Dans l'établissement de M. Wibaux-Florin, Désiré Dubois, âgé de 27 ans, manœuvre, demeurant rue St-Amand, 18, s'est fait, au cours de son travail, une plaie contuse au pied droit. M. le docteur Picquet lui a prescrit six jours de repos.

— Dans la même usine, Charles Vanhoolandt, débourreur, âgé de 43 ans, demeurant rue Monge, cour du Bas-Rouge, a eu la main gauche prise entre le grand tambour d'une carde et la brosse à débourrer dont il se servait. M. le docteur Picquet a jugé nécessaire l'amputation de l'index. Le blessé subira une incapacité permanente partielle de travail.

— Un teinturier âgé de 19 ans et demi, Léon Huyghe, demeurant boulevard de Paris, 27, et travaillant chez MM. Cocheteux frères a été brûlé aux mains, en transvasant du chlore. M. le docteur Delattre a jugé que deux à trois semaines de repos se raient nécessaires .

— Edmond Desprets, âgé de 22 ans, ouvrier dans l'atelier de chaudronnerie en fer de M. Jules Leveugle, a reçu une paillette de fer dans la main gauche. M. le docteur Picquet l'a fait reconduire à son domicile, rue Saint-Antoine, à l'estaminet des Chaudronniers, après lui avoir ordonné six jours de repos.

Nécrologie. — On annonce la mort dans sa soixante-sixième année de M. Jules-César Rasson, entrepreneur, demeurant Boulevard de Strasbourg, 55, Roubaix. — Ses funérailles auront lieu le mardi 19 courant, à 10 heures en l'église du Sacré-Cœur.

IL EST TEMPS ! PLUS QUE TEMPS de penser au beurre de provision. Les ménagères feront bien de se hâter. C'est une économie réelle que le beurre de conserve, qui se paie, en ce moment, 1 franc de moins au kilog que le beurre d'hiver. La laiterie d'Oostcamp garantit ses beurres de bonne conservation — et les livre dans les meilleures conditions — pour les prix, s'adresser rue du bois, 13. Beurre salé en détail, délicieux, 2 fr. 90 beurre frais, 3 fr. 30.

Fromage blanc délicieux : le kil., 0 fr. 40 ; la livre, 0 fr. 20 ; la demi-livre, 0 fr. 10. A partir de 8 heures du soir, le fromage blanc restant en magasin sera vendu 0, 30 le kilog ; 0 15 la livre. Le fromage blanc arrive frais tous les jours.

ECONOMIE, RAPIDITE, PROPRETE, ainsi se définit la cuisine au gaz. S'adresser à la compagnie du gaz qui fournit gratuitement les appareils. 69718d

LES ENFANTS DIFFICILES prennent volontiers la *Purgatine* qui est très agréable et très efficace, (liste des dépositaires aux annonces). 69520

Tailleur. — Recommandé la maison ARTHUR VANACKERE, successeur de M. Vanherzeele, RUE DU GRAND-CHEMIN, 133, à ROUBAIX. Vêtements sur mesure pour hommes et enfants ; livrées. Draperies françaises et anglaises. Grand choix de nouveautés de saison. Coupe et travail soignés. Maison de confiance habillant très bien. Location d'habits pour cérémonies.

Pianos. — Jonville-Leiong et Cie, 68, rue d'Inkermann, Roubaix, seuls représentants des pianos Gaveau. En magasin pianos de toutes factures. Harmoniums. 61430

Cyclistes, Chasseurs et Pêcheurs. Manufacture Française d'Armes de St-Etienne. Cycles « Hirondelle, » dernier perfectionnement. Armes et accessoires. Articles de pêches. Fabrication de haute précision. Réparations. Seul représentant de la région : **M. Louis Procureur,** boulevard Montesquieu, 48 bis à Roubaix. 66955

Pour l'achat d'un piano. adressez-vous de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, Roubaix. 6715

CROIX

LES SUCCES DE LA « PATRIOTE » AU CONCOURS FEDERAL. — Ainsi qu'on le verra d'autre part, sous la rubrique « Correspondance », le comité d'organisation de la XXVIe fête fédérale vient de prendre une décision au sujet du classement définitif des vainqueurs du concours d'excellence : le Prix Carnot, prix de l'Union est attribué à la « Patriote » de Croix qui a obtenu le plus grand nombre de points.

Cette nouvelle officielle arrivée malheureusement un peu tardivement, mettra fin, espérons-le, à la fâcheuse polémique entre deux sociétés voisines qui, depuis plusieurs années, font applaudir, sur tous les points de la France et de l'étranger, les noms de Roubaix et de Croix.

Il ne doit pas être question entre la « Roubaisienne » et la « Patriote », de comparaison blessante, ni de supériorité. Quand on travaille avec la perfection qui caractérise ces deux groupes et qui les a placés justement à la tête des sociétés françaises, le succès d'aujourd'hui ne peut pas plus excuser un sentiment de rivalité que la défaite de demain.

Il ne s'agit pas pour nos gymnastes des deux villes de savoir si les uns sont plus « forts » que les autres. Ils ne doivent actuellement chercher qu'une chose : conserver leur rang et travailler ferme pour rester les plus « forts » gymnastes de France.

Pour cela il faut que l'« Union » à laquelle appartiennent les deux sociétés, ne soit pas pour eux un titre d'une mauvaise ironie. Et maintenant, félicitons la « Patriote » d'avoir obtenu une si haute récompense au concours fédéral et déclarons que l'incident est clos.

UNE CONFERENCE PAR SEBASTIEN FAURE.— Samedi soir, à neuf heures, l'ancien directeur du « Journal du Peuple », Sébastien Faure, est venu donner une conférence publique, qui a eu lieu dans la salle des fêtes de Croix. Deux cents personnes environ y assistaient et, parmi cet auditoire, un certain nombre de « compagnons » roubaisiens et même lillois. Avant l'ouverture de la réunion, tandis qu'un contrôleur perçoit les droits d'entrée fixés à 0.30 centimes, deux ou trois propagandistes offrent aux arrivants les brochures anarchistes de l'orateur.

Le bureau est formé à neuf heures ; il se compose des citoyens Dhorr, Joyeux et Danneau. Immédiatement, Sébastien Faure prend la parole. Il expose ainsi le thème de sa conférence : « D'où vient qu'après trente ans de République les libertés fondamentales sont menacées et quels sont les ennemis à combattre pour en assurer l'épanouissement ? »

Si les libertés fondamentales sont menacées, c'est, dit-il, à cause du réveil réactionnaire, c'est par cette coalition des trois ennemis « haïssables » : le capitaliste, le prêtre, le soldat. Voilà les trois ennemis que le conférencier signale à la haine des libertaires. Il ne veut pas parler du capitalisme, trouvant que le terrain est trop battu dans ces régions du Nord, mais il s'étend longuement sur le cléricalisme, sur le militarisme. Il chasse à la fois sur le terrain social et sur le terrain politique, réunissant sous une même étiquette le cléricalisme avec l'antisémitisme, le militarisme avec le nationalisme. Après avoir tourné en ridicule religion, vertus militaires et patriotisme, Sébastien Faure préconise les moyens de changer la face du monde.

Son discours dure cinq quarts d'heure : quand il est fait appel aux contradicteurs, et comme personne ne se présente, le conférencier annonce qu'il va chanter quelque chose. Ce quelque chose est en cinq ou six refrains, de sa composition, bien entendu, l'apologie du régime anarchique.

Conférence et chanson ont été, il faut le dire, couvertes d'applaudissements. La réunion a pris fin à dix heures et demie, sans aucun incident.

LANNOY

LE VELOCE-CLUB HAZEBROUCKOIS A LANNOY. — Aujourd'hui dimanche, le Club-Vélocipédique Lannoyen recevra le Véloce-Club Hazebrouckois. La réception aura lieu à Flers à dix heures, à l'estaminet du Beau-Coin. Un banquet aura lieu à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Lannoy.

FOREST

LES COMMISSIONS MUNICIPALES. — Voici comment sont composées les commissions suivantes : Commission des travaux : MM. J. Roman, P. Duchatelet, E. Thieffry, L. Caby ; cours d'eau : L. Marchand, J.-B. Bonte, L. Desplanque, J. Delattre ; commission scolaire : A. Wattinne, J. Delattre, E. Thieffry P. Duchetel.

HEM

REUNION DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — La commission du bureau de bienfaisance se réunira, ce matin, à neuf heures, à la Mairie. Celle du cimetière se réunira sur les lieux à dix heures et demie. Enfin la commission des chemins vicinaux et celle des chemins ruraux se réuniront ensemble au chemin du Cirron, lundi à cinq heures du soir.

SOLENNITE DU SAINT-SACREMENT. — L'orphéon « St-Eubert » société chorale de Lille, se joindra à la maîtrise paroissiale pour l'exécution des chants durant la grand'messe et la procession.

LEERS

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un brouettier de la briqueterie Salembier et Cie, Joseph Delcroix, âgé de 38 ans, demeurant à Leers, a fait une chute pendant son travail et s'est assez fortement contusionné le côté gauche. Un repos de quinze jours sera nécessaire, de l'avis de M. Tribois, médecin, à Leers, qui a donné ses soins au blessé.

PERCEPTION DE CONTRIBUTIONS.—Nous rappelons aux contribuables que la recette des contributions aura lieu à la Mairie, lundi, de 2 à 4 heures.

Communications

TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS. — FRATERNITE DES HOMMES. — Lundi 18 courant, à 7 heures et demie précises du soir, aura lieu la réunion du Cercle d'études Léon XIII.

ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMEE DE MER.— Une réunion aura lieu, aujourd'hui dimanche, à six heures et demie du soir, aux « Deux Postes », 133, rue des Arts. Ordre du jour : Perception des cotisations; présence obligatoire; renouvellement annuel de la Commission et communication importante à faire aux sociétaires de la part de M. le Ministre du Commerce.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de l'orphéon « L'Union des Travailleurs » a décidé dans sa réunion du 7 courant, de faire une excursion à Paris, Exposition universelle le dimanche 5 août (fête des Fabricants) 4/5 jours de durée avec réduction de 50 %. Les membres honoraires qui désirent accompagner la société sont priés d'envoyer leur adhésion avant le 20 juillet, dernier délai, au local, Place de la Liberté, 10, café Louis Fœlix.

VOIR AU PALAIS DES NOUVEAUTÉS, 32, Grande-rue, 32 à Roubaix, la grande mise en vente de coupons. 70011d

Si vous voulez que l'on vous pose des dents dans la perfection, adressez-vous à M. POLACK, dentiste, rue d'Inkermann, 56, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures. Tous les travaux sont garantis. 58125—489

LE ROI DES CAFÉS, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 65, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 57651

Pour l'Exposition, la fabrique **SOYEZ Père, coin de la rue Faidherbe, à Lille,** met en vente un choix considérable de malles, valises, sacs à la main, à des prix exceptionnels. La maison se charge des réparations. 47750—52430

Ameublements. — (Voir aux annonces l'avis du « Berceau d'Argent. » 527088

WATTRELOS

UN NOUVEAU SUCCES POUR « LA GAULOISE ». — Nous sommes heureux d'annoncer que « La Gauloise » vient de remporter un nouveau succès en la personne de son dévoué moniteur-chef, M. Henri Vergin, qui vient d'obtenir le diplôme officiel de professeur de gymnastique. Ce diplôme est exigé des professeurs qui enseignent la gymnastique aux écoles. Toutes nos félicitations au vaillant moniteur et à sa société.

LA DUCASSE. — Les places du Centre et du Moulin sont bondées de loges, et les forains ont eu toutes les peines du monde à se caser. En jouant des coudes un peu brusquement, pour se faire place, ils se sont, deci-delà quelque peu disputés, mais aucun incident sérieux.

UNE ENQUETE sera ouverte, au secrétariat de la Mairie, du 19 juin au 5 juillet, concernant la pétition, par laquelle M. André Demunster, propriétaire, demeurant à Roubaix, demande l'autorisation de construire un mur de clôture et de soutènement de quatorze mètres de longueur, sur la rive droite de l'Espierre au droit des maisons qu'il fait construire sur le territoire de la commune de Wattrelos, à environ cent mètres en amont au pont établi sur ledit ruisseau, pour le raccordement de la rue de l'Amiral-Courbet avec la rue Carnot.

UNE SOIREE INTERESSANTE. — Mardi, de sept à dix heures du soir, dans la salle des fêtes de M. Leclercq-Dupire, aura lieu une séance de projections cinématographiques. On peut se procurer des cartes d'entrée au vicariat, chez M. Deffrennes, Vieille-Place, et chez M. Duquennoy, rue St-Joseph. Prix des places : 1 franc et 0.50 cent.

UN CARROUSEL EN VOITURE AU GRIMONPONT. — C'est le dimanche 15 juillet prochain qu'aura lieu le carrousel annuel, au hameau du Grimonpont. Il y aura 175 francs de prix en espèces offerts aux cavaliers et aux dames. Le carrousel se fera sur la route de Leers, le parcours sera entre l'estaminet du « Charron », Henri Lanck et l'estaminet Henri Crommelinck. L'inscription commencera à deux heures chez M. Henri Crommelinck. Après le carrousel, grand bal.

UNION DES PATRIOTES. — La réunion mensuelle de la première section qui devait avoir lieu aujourd'hui, chez M. Delabye, Café de la Mairie, est remise à dimanche prochain, 24 courant.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale ; à la librairie Walleeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

LA QUESTION DES POMPES FUNEBRES. — Cette question agite vivement, depuis quelque temps, l'opinion publique à Tourcoing. En ce qui nous concerne, nous nous étions tenu, jusqu'ici, sur la réserve, nous bornant à accueillir, avec notre impartialité habituelle, les communications qui nous étaient envoyées, de quelque côté qu'elles vinssent. Nous ne voulions pas critiquer un service public, avant de l'avoir vu à l'œuvre ; d'autre part, une note de l'administration municipale affirmait que seule l'entreprise de transport des corps avait été monopolisée, et que le contrat passé avec le concessionnaire, sauvegardait les intérêts de tous les autres commerçants de la ville.

En présence des nombreuses réclamations que nous avons entendu formuler, nous avons, aujourd'hui, le devoir de nous faire l'écho de ces réclamations. A l'insu de l'administration municipale, nous aimons à le penser, la façon de procéder du concessionnaire de transport des corps semble parfaitement justifier les plaintes qui se sont élevées dans plusieurs branches du commerce local.

En effet, nous avons sous les yeux un imprimé qui est présenté par un employé du concessionnaire dans les familles où un décès s'est produit. Cet imprimé porte comme en-tête : « Pompes funèbres de la ville de Tourcoing... Fournitures pour le convoi de... » vient ensuite toute une série d'indications à remplir. C'est d'abord pour le corbillard : ici rien à dire c'est le monopole. Mais nous lisons plus bas : « Maison mortuaire » et tout un détail de tentures, tapis, luminaire, etc. ; ensuite : « cercueil », depuis le plus modeste en sapin, jusqu'au plus luxueux, avec capiton et oreiller, sans oublier la croix ; enfin, sous la rubrique « divers », lettres de deuil, avis de décès, couronnes, fleurs, etc. Voilà, pensons-nous, un mémoire bien complet d'une entreprise de Pompes funèbres, et encore une fois, il ne doit s'agir ici que d'une entreprise de transport de corps, c'est-à-dire d'une location de corbillard. Au surplus, pour ne pas être taxé d'exagération, nous reproduisons ci-dessous un fac-similé de l'imprimé en question.

POMPES FUNEBRES DE LA VILLE DE TOURCOING

Bureau : 100, rue de Lille, 100

Service exécuté par les Pompes funèbres générales. — Société anonyme au Capital libéré de 2.500.000 francs. — Siège social : 66, 68 et 70, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

Fournitures pour le convoi de .... âgé de .... ans, décédé à .... rue............ numéro .... qui aura lieu le .... 190 , à .... heures .... Paroisse ....

PORTE ....me classe	TENTURE	
CORBILLARD en ....me classe		....
ou brancard d'enfant en ....me classe		....
Garniture des panneaux		....
écussons		....
cordons avec gland		....
Aiguillettes pour le cocher		....
Guides argentés		....
Paires de cocardes aux chevaux		....
....		....
....		....
....		....
....		....
Voiture pour le clergé		....
voitures de suite		....
ordonnateur		....
porteurs		....
....		....
....		....
....		....
....		....
MAISON MORTUAIRE en ....me classe		....
mètres superficiels de tenture		....
mètres courant de bandeau frangé		....
mètres courant de couronnement		....
paires de rideaux		....
tapis de pied		....
charpente pour porte		....
candélabres		....
luminaire des candélabres		....
écussons à la lettre		....
chandeliers avec souches		....
cierges de		....
Drap mortuaire en ....me classe		....
Deux tréteaux		....
....		....
....		....
....		....
....		....
CERCUEIL en sapin		....
en chêne		....
Garniture en plomb		....
» en zinc		....
Cuvette caoutchouc		....
Garniture intérieure en		....
» extérieure en		....
A reporter		....
Report		....
Ouate dans le cercueil		....
frettes en fer		....
Mixture sanitaire		....
Plaque gravée		....
poignées		....
Vernissage du cercueil		....
Oreiller		....
Croix sur le cercueil		....
Plinthe en bois autour du cercueil		....
Vis tire-fond		....
....		
CIMETIERE		
....		
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS		
FOURGON allant à		....
....		
Drap mortuaire		....
DIVERS		
lettres de deuil		....
enveloppes de deuil		....
Avis de décès		....
Concession		....
Vacation de police		....
Démarches		....
Couronnes		....
Fleurs		....
Ordonnateur		....
....		
Timbre de quittance ou d'engagement		....
TOTAL		....
....		
Dimensions du corps indiquées par la famille		
....		

Dans une lettre adressée à l' « Avenir » par le directeur de la Compagnie concessionnaire, en réponse à une lettre de M. Orélio, conseiller municipal, publiée par nous, il est dit ceci :

« Le monopole concédé à cette Société comprend exclusivement les fournitures se rattachant au transfert des corps comme : corbillards pour les adultes fourgons dans la ville, petits brancards pour les enfants, draps mortuaires, voitures de deuil, voitures pour le clergé, personnel se rattachant aux convois.

» Les autres fournitures comme tentures à la maison mortuaire, cercueils, couronnes, lettres de décès, restent comme par le passé livrés à la concurrence.

» La Société des pompes funèbres fournira, si elle le juge convenable, les tentures à la maison mortuaire et les cercueils ; mais, quant aux couronnes et aux lettres de décès, elle se bornera, quand les familles le lui demanderont, à leur servir d'intermédiaire entre elles et le fournisseur qu'elles lui désigneront ; jamais elle n'aura de dépôt de couronnes, jamais elle n'aura d'imprimerie à Tourcoing ni pour Tourcoing. »

Puisque la Compagnie reconnaît que son monopole se limite au transport des corps, pourquoi ne se borne-t-elle pas à présenter des feuilles contenant seulement les indications nécessaires pour ce transport ? Si des familles lui demandent d'être intermédiaire près d'autres fournisseurs, il lui sera loisible de recueillir alors des explications complémentaires, mais il nous semble qu'elle n'est pas fondée, de par son contrat (jusqu'à plus ample informé du moins), à provoquer cette demande, et à remettre un projet de mémoire de « Fournitures ».

Quoi qu'en dise la Compagnie, les imprimés actuels ont toutes les apparences d'une entreprise « complète » de pompes funèbres, et ce n'est pas ce qu'a voulu l'administration municipale, si nous nous en rapportons à sa note.

Quoi qu'il en soit, nombre de commerçants se sont émus, et, vendredi soir, une importante réunion était tenue au sujet de cette question à l'estaminet tenu par M. Edouard Lietaer, place de la République. Cette réunion se composait des charpentiers, d'horticulteurs, d'imprimeurs, de loueurs de voitures, de marchands de couronnes funéraires, de marbriers, de marchands de cierges, de tapissiers-décorateurs, de zingueurs, etc.

Un membre de l' « Union commerciale » a pris la parole et, après avoir fait allusion aux polémiques parues dans les journaux, au sujet des pompes funèbres, a lu et commenté la réponse que l' « Union commerciale » fait distribuer en ce moment dans toute la ville.

Toutes les corporations présentes à la réunion ont voté à l' « Union commerciale » des félicitations pour l'initiative qu'elle avait prise en vue de la défense du commerce tourquennois. Elle a décidé, en outre de faire signer en ville la protestation suivante :

DEPARTEMENT DU NORD. — VILLE DE TOURCOING. — Liste de protestation publique des Commerçants en général et de la Population contre le service monopolisé des Pompes funèbres et ses conséquences inévitablement désastreuses pour le Commerce Tourquennois.

Les soussignés demandent l'annulation du Marché traité de gré à gré entre la Ville de Tourcoing et la Société générale des Pompes funèbres — et la suppression dudit monopole remplacé par la libre concurrence commerciale, comme cela se pratique depuis toujours à Lille et à Roubaix.

SIGNATURES — ADRESSES

Nous avons reçu, en outre, de l' « Union commerciale » la note suivante :

« L'Union Commerciale de Tourcoing, après toutes les polémiques parues dans les journaux, au sujet du monopole des Pompes funèbres, a cru de son devoir de défendre toutes les corporations intéressées, qui, à son avis, vont se trouver lésées par la société étrangère des Pompes funèbres.

L'Union Commerciale fait distribuer, en ville, à ce sujet, une lettre de protestation répondant, point par point, à la lettre de l'administration, parue dans les journaux, il y a quelques jours. En terminant sa lettre, l'Union Commerciale déclare agir, en cette circonstance, en dehors de toute préoccupation politique, et que son seul but est, comme il a toujours été — de défendre les intérêts de tous les commerçants de la Ville — sans exception, — contre les grands monopoles et accaparements.

» En attendant une solution à l'état de choses actuel des Pompes funèbres, l'Union Commerciale fait un pressant appel aux familles en deuil pour qu'elles veuillent bien s'approvisionner directement — comme elles le faisaient par le passé — pour leurs lettres de faire-part, leurs couronnes, cercueil, tentures funèbres, voitures de suite etc., chez les commerçants de la Ville. En un mot, l'Union Commerciale demande que les familles en deuil ne donnent, à la Société étrangère, que la commande pure et simple du corbillard. »

Nous reproduirons intégralement la lettre, dont il est question plus haut, dans nos prochains numéros.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Ainsi qu'il a été décidé à la précédente séance, le conseil municipal se réunira mardi prochain, 19 juin, à [illegible] heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, pour la troisième séance de la session ordinaire de mai.

FEDERATION SYNDICALE DE L'INDUSTRIE TOURQUENNOISE. — CONFERENCE PROFESSIONNELLE. — LA CONCILIATION. — SA NECESSITE. — On nous communique le résumé suivant de la première conférence donnée à la « Fédération syndicale ». Autrefois l'ouvrier, victime d'une injustice, trouvait, dans les corporations, la défense de ses droits et le patron, travaillant côte à côte avec lui, connaissait mieux les besoins de son aide et le traitait le plus souvent en ami, en frère.

La suppression des corporations, le développement du machinisme ont isolé l'ouvrier, cette évolution a suscité, dans bien des cœurs, la haine du patron, de l'usine et favorisé la formation d'associations de résistance.

Souvent, c'est la guerre, la grève, le chômage ; les commandes vont à l'étranger et l'industrie, comme à Fourmies, menace de quitter le pays.

Ne vaudrait-il pas mieux prévenir ou apaiser les conflits par des organisations pacificatrices ? Des conseils de conciliation fonctionnent en Angleterre, en Belgique et à Paris.

Tous les ouvriers les demandent, même ceux du parti socialiste.

Une condition indispensable de leur succès, c'est d'assurer, au préalable, des relations directes, et faciles entre les patrons et ouvriers qu'il s'agit de rapprocher, voilà pourquoi dans la prochaine conférence syndicale, nous parlerons : « De la transmission des plaintes ».

REUNION DE LA COMMISSION MILITAIRE. — Samedi après-midi à cinq heures, la commission municipale militaire s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville pour l'examen de plusieurs demandes de soutiens de familles.

UNE AFFAIRE DE MŒURS.— Sur une plainte déposée par une jeune fille de 14 ans et demi, Mlle Camille R.. et de sa mère demeurant rue Fin de la guerre 37, une enquête a été ouverte par la police sur des faits reprochés à une contre-maître de retorderie, Floris C... âgé de 28 ans demeurant à Roubaix. Les faits immoraux relevés à la charge de C... ont été jugés suffisants pour qu'il fût mis en état d'arrestation et maintenu.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un bâcleur, Fidèle Dumortier, âgé de 15 ans, demeurant rue du Clocher 11, travaillant chez M. Emile Leplat, filateur, s'est contusionné au pied gauche en heurtant la bascule d'un métier. M. le docteur Playoust lui a ordonné un repos de six jours.

— Chez MM. Sion et Vienne un homme de peine, Louis Desrumeaux, âgé de 55 ans, demeurant rue Quietem 25, s'est contusionné à la hanche en faisant une chute alors qu'il portait une ensouple. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Desbonnets.

— Adeline Dist, âgée de 17 ans, soigneuse demeurant au Sapin-Vert (Wattrelos), travaillant à la filature de coton de MM. Duvillier-Watine rue du Tilleul, a eu la main gauche comprimée, entre le bâti d'un métier et le volant qui se trouve sur l'arbre de têtière. Les parties molles de la paume de la main ont été arrachées. M. le docteur Beulque qui a soigné la blessée a déclaré qu'elle subirait une incapacité de travail de un mois.

— A la filature de MM. Baratte et Cie, un fileur, Gustave Six, est tombé du métier à filer sur lequel il était monté et s'est perforé le pied avec une broche. Il a reçu les soins de M. le docteur Leduc et a été admis à l'Hôtel-Dieu.

MALADE D'INANITION. — Dans l'après-midi de samedi, un homme, passant rue Louis-Leloir, s'affaissa soudain sur le trottoir. On s'empressa autour du malheureux et M. le docteur Cuisset, appelé à lui donner des soins, constata une syncope produite par la faim. Le pauvre homme, après avoir été réconforté dans une maison voisine, a déclaré se nommer Henri Deschamps, être âgé de 45 ans et demeurer rue du Tilleul, à Roubaix. Il a regagné son domicile.

Compagnie française des Timbres-Rabais

Quelques-uns des articles donnés en échange des livrets remplis de Timbres de la Compagnie Française des *Timbres-Rabais*, 27, Grande-Rue, à Roubaix, seront exposés à *Tourcoing*, à la Maison E. SCREPEL-POLLET, *50, rue Carnot*, à partir du vendredi 15 courant.

Nous engageons le public à voir cette exposition, afin de se rendre compte de la valeur réelle des primes offertes par la Compagnie à tout porteur d'un livret rempli de *Timbres-Rabais*. 51055d

MARCQ-EN-BARŒUL

LE PONT DU CANAL. — Un arrêté vient d'être affiché, au hameau du Pont, qui règlemente l'interdiction de circulation les jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 juin prochain. La passerelle du canal va subir des réfections. Durant ces trois jours, la circulation du Centre de Marcq au hameau du Pont, se fera par la rue du Risban et le Plouy. Le service des tramways sera néanmoins assuré : la traction animale remplacera la traction à vapeur depuis le Pont jusqu'à la porte de Gand, à Lille.

RONCQ

FUNERAILLES. — Hier matin, ont eu lieu, à Roncq, les funérailles d'un honorable cultivateur, M. Jean-François Couvreur, marguillier de la paroisse St-Piat, décédé dans sa soixante-dix-neuvième année. Une foule nombreuse assistait à la funèbre cérémonie.

Communications

BLANC-SEAU. — La commission administrative de l'orphéon « La Muse des Travailleurs » informe MM. les anciens sociétaires et amateurs qui désirent participer à l'excursion, au Mont de l'Enclu, du 24 juin, que la liste d'inscription est déposée au local de la société, estaminet du « 9e Hussards », rue de Mouvaux, jusque jeudi soir, 21 courant. Le nombre des places étant limité, prière de se presser.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8 Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

LILLE

UNE IMPORTANTE AFFAIRE D'ABUS DE CONFIANCE. — 20.000 FRANCS DE DETOURNEMENTS. — Une nouvelle affaire d'abus de confiance vient d'être découverte. Un certain Georges Hannoire âgé de 42 ans, s'est servi d'une police d'assurance sur la vie pour extorquer de nombreuses sommes variant entre 500 et 4.000 francs, mais dont le total s'élève à 20.000 francs environ. Comme toujours, le coupable est en fuite.

NOMINATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. — Faculté de médecine. — M. Calmette, professeur de bactériologie et de thérapeutique expérimentale à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, est nommé professeur d'hygiène et de bactériologie à ladite Faculté.

M. Deroide, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, est nommé professeur de pharmacie à ladite Faculté.

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N° 64

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

RECONNAISSANCE HUMAINE

Car, sur ce point, sa confiance était inaltérable ; mais l'impatience l'énervait, et, lorsque, comme ce soir, il était à la maisonnette du quartier des Gobelins et qu'il s'était assuré qu'aucune lettre, aucune nouvelle ne l'y attendait, il rentrait au Havre, tout exaspéré, prêt à se quereller avec les gens qui lui déplaisaient.

Ce soir là, il ne rencontra personne : et il se coucha sans avoir revu son père et sa sœur. Et, le lendemain, il était dans un état d'énervement lorsqu'il partit pour les bureaux.

M. Champagney, pour se donner un motif de le railler, s'y était déjà rendu une demiheure en avance.

— Tu sais, mon petit, lui dit-il dès qu'il entra, quand on est le patron, il faut, de temps en temps, arriver avant les employés pour leur donner l'exemple....

— Bien, père, répondit tranquillement Claude.

Il eût rougi de se quereller sur un sujet aussi mesquin.

Mais, au milieu de la matinée, son père lui dicta quelques lettres pour Hambourg, des ordres qu'il donnait pour une de ces énormes spéculations fictives que Claude désapprouvait, les considérant comme du jeu.

Tandis qu'il écrivait ces lettres son père le regardait en dessous, s'attendant bien à une révolte, à quelque soudain mouvement de colère.

Claude semblait demeurer très calme, il relut les lettres, réfléchit un long moment ; puis, d'une voix très tranquille :

— Il est possible, papa, qu'on ait le droit de faire ces choses-là ,mais seulement qu'on a les sommes disponibles pour compenser des pertes toujours possibles.....

— N'avons-nous pas, commença M. Champagney, goguenard, des capitaux plus que suffisants ?

— Pardon, père ; ces capitaux ne sont pas à nous, mais à M. Fergusson.

— Il me les a confiés, et j'ai bien le droit, morbleu !

— Pardon, c'est à moi personnellement ,que M. Fergusson...

— Voilà une chose que tu n'aurais jamais dû accepter et qui dénote bien le peu de respect que tu as pour moi.

— Il ne s'agit pas de cela, mon père, répliqua Claude, toujours calme, mais très ferme. Je te dirai cependant que j'ai tant de respect pour toi que je ne t'ai jamais demandé les comptes de la fortune de ma mère...

— Je te crois, fichtre bien ! La fortune de ta mère... Il y a longtemps que tu l'as mangée par tes folies !

— Il n'est toujours pas question de cela, mon père, mais des deux millions qui nous ont été confiés par M. Fergusson et dont je suis personnellement responsable. Et, tant que cette somme ne lui aura pas été remboursée, il ne nous est pas possible de nous relancer dans le genre d'opérations qui a failli causer une première fois notre ruine. Ensuite, père, tu seras libre de faire ce que bon te semblera.

— Alors, c'est toi qui commandes ici ?

— Je te donne des conseils trop sages pour que tu ne les suives pas.

Et Claude fixait un regard si assuré sur son père que celui-ci baissa ses petits yeux gris et se mit à tirailler son gros nez, geste qui indiquait son indécision, son embarras.

Son fils était son maître et cela lui semblait presque criminel.

— Morbleu... Morbleu !

Il mourmonna plus d'un quart d'heure ; puis il avait pris son chapeau et sortit.

— Je vais aux quais.

— Bien, père.

Claude déchira les lettres qu'il avait écrites et il ne fut plus question entre eux de la spéculation de Hambourg.

Mais, à partir de ce moment, cette pensée s'ancra dans l'esprit de M. Champagney :

— Il me faut ces deux millions, sacrebleu, ne serait ce que pour me débarrasser de ce gamin.

II

A BRETON NORMAND ET DEMI

Ce fut la dernire discussion entre le père et le fils. Et, pendant quelques semaines, Claude put croire qu'il avait conquis son père à ses idées de sagesse. Le patron daignait l'écouter complaisamment lorsqu'il luiexposait ses plans pour la reconstitution de leur fortune.

Ils réalisaient des bénéfices moindres que par le passé, mais très réguliers : pas une seule des opérations tentées par Claude en l'absence du père ne s'était soldée par des pertes ; et, comme d'autre part, les cotons avaient un peu remonté, les énormes stocks accumulés malgré lui par M. Champagney, se réaliseraient lentement, sûrement.

Et Claude entrevoyait la possibilité de rembourser, au bout d'un an, à M. Fergusson, le million qu'il leur avait prêté en capital. Pour le million en traites, en acceptations, on verrait plus tard : ce ne serait plus qu'une question de crédit.

— En suite, père, nous travaillerons pour nous. Nous tâcherons de me trouver un beau-frère qui mette la main à la pâte comme moi. Ce serait le bonheur pour nous tous !

Il s'était bien vite rattaché à cet espoir ; car la pensée de se séparer de ceux qu'il devait aimer, et qui devaient l'aimer naturellement, lui avait toujours été particulièrement pénible.

Berthe, d'ailleurs, s'adoucissait avec lui ; il n'était plus question du vicomte de Preuilly, leur vie d'intérieur était redevenue assez douce.

Mais un jour qu'avec cet entêtement un peu trop confiant de la jeunesse, il exposait à son père ses projets d'avenir, il surprit une immense ironie dans ses petits yeux gris enfoncés dans leurs bourrelets, dans ses grosses lèvres plissées.

M. Champagney se donnait bien l'attitude d'un homme qui écoute sérieusement ; mais Claude sentit avec sûreté, qu'il se moquait de lui, qu'il ne lui montrait tant de condescendance que parce qu'il ne pouvait pas se passer de lui... momentanément.

Et ,désormais, il vécut renfermé, accomplissant sa besogne simplement, au jour le jour, n'osant plus guère envisager l'avenir et dans l'angoisse de ce que son père et sa sœur devaient « mijoter » en dessous.

Le père et la fille étaient si parfaitement d'accord !

Un accord dont il était rigoureusement exclu, lui ! Presque toutes les fois où ils étaient en train de causer et qu'il survenait à l'improviste, ils se taisaient ; ou, s'ils continuaient de parler, il avait l'impression très nette qu'ils avaient changé de conversation.

— Tant pis, se disait-il je fais mon devoir, advienne que pourra !

Et certes, il se serait mis en travers, s'il avait su de quelle manière aussi cynique que simple, M. Champagney, en affirmant à Berthe qu'il n'agissait que par amour pour elle, tendait un nouveau piège au vicomte Arnold.

Son notaire avait reçu l'ordre de se mettre en relations avec le notaire de la famille de Preuilly, c'est-à-dire avec Me Malruc, de Saint-Malo.

Et d'édifiantes correspondances s'échangeaient en secret de Claude.

M. Champagney, écrivait le notaire du Havre, « avait été très flatté de recevoir la demande en mariage du vicomte de Preuilly » ; il parlait de la chose comme si elle eût été absolument officielle. Le jeune homme plaisait donc autant au père qu'à la jeune fille, mais...

C'était, dans ce « mais » qu'éclatait toute la ruse du commerçant.

« Mais, Mlle Berthe Champagney, « ayant environ un million de dot » il était vraiment indispensable de connaître rigoureusement la situation de fortune du vicomte... »

Il la connaissait déjà, sûrement ; il avait fait prendre des informations à la légation des Etats-Unis, à Paris ; et toute sa correspondance n'avait qu'un but : bien inculquer dans l'esprit d'Arnold, à qui, certainement, Me Malruc devait montrer les lettres, « que sa fille avait toujours une dot magnifique. »

Quant à la verser, ce serait autre chose. On verrait au moment du contrat.

Il espérait même, et ce serait là le couronnement de sa combinaison, amener Arnold à lui confier la gestion de sa fortune, pourvu qu'il en touchât largement les revenus.

Et, alors, maître Claude ne pèserait plus lourd dans les décisions de M. Champagney.

(A suivre) — PIERRE SALES.